4. Durée de vie conventionnelle : 25 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

FACTEUR SOLAIRE	MONTANT EN kWh CUMAC/m² de toiture		SURFACE DE LA TOITURE (m²)
0,03	490		
0,02	510	x	S
0,01	540		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-48**

Chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation

1. Secteur d'application :

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination :

Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

L'appareil a une certification NF Electricité performance ou des caractéristiques de performance équivalentes établies par un organisme dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European Co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT EN kWh CUMAC POUR UN APPARTEMENT
12 000

MONTANT EN kWh CUMAC POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE
17 200

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-49**

Système hydro-économe (France métropolitaine)

1. Secteur d'application :

Bâtiments résidentiels existants en métropole.

2. Dénomination :

Mise en place d'une pomme de douche hydro-économe (débit réduit) ou mise en place de régulateurs de jet sur le robinet de l'évier ou du lavabo.